

Projet de Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 25 janvier 2024

Absents et excusés : Fabrice MORY, Julien BAUWENS et Carine BOCQUET

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Informations

Approbation par la Tutelle de règlements votés par le Conseil communal du 26 octobre 2023

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 7 décembre 2023, les délibérations suivantes votées par le Conseil communal en séance du 26 octobre 2023 :

- la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices ;
- la taxe sur la force motrice (sur les moteurs fixes ou mobiles, quel que soit le fluide qui les actionne).

Monsieur SOENENS revient avec la proposition de son groupe de tenir une commission sur la gestion des immondices et plus particulièrement sur la gestion des PAV (Points d'Apport Volontaire). Il rappelle que son groupe avait proposé de distribuer gratuitement un bio-seau à chaque ménage tout en supprimant 5 sacs ce qui fait 5 €. Le coût serait identique et on pourrait espérer une réduction des coûts de ramassage ce qui serait donc favorable à la commune. Le Président confirme qu'une commission sera fixée sur ce sujet.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

2. CPAS

Budgets ordinaire et extraordinaire 2024 assortis du rapport financier (voir annexes).

Le Président cède la parole à Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS. Il précise que le budget du CPAS a déjà fait l'objet de longs débats et que tout le monde connaît la situation. Les prévisions de dépenses pour le service ordinaire s'élèvent à 7.237.357, 29 €.

- Les dépenses de personnel sont en augmentation de 10 % (évolution de carrière, évolution barémique des agents, IFIC, chèques repas, second pilier de pension) par rapport au budget 2023 mais que de 1,8 % par rapport à la MB 02/2023 ;
- Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 2 % ;
- Les dépenses de transfert sont en diminution de 6 % ;
- Les dépenses de dettes sont en stables (-1,2%) ;

La dotation communale a été fixée à 1.847.304,59 € et un prélèvement sur le fonds de réserve 15.428,16 € pour équilibrer ce budget 2024.

A l'extraordinaire, les prévisions recettes/dépenses s'élèvent à 22.000 € relatif à un emprunt concernant le remplacement des faux-plafonds et de l'éclairage du restaurant, cafétéria et local animation de la Maison de Repos.

Monsieur VINCENT souhaite bon courage au Président et à l'ensemble du Conseil de l'Action Sociale car la situation est loin de s'arranger. On vit seulement maintenant l'après-Covid et la situation des commerçants indépendants est assez catastrophique. Le CPAS va certainement être encore sollicité pendant six mois à un an. Il souhaite que le CPAS dispose rapidement des fonds nécessaires car la demande sera de plus en plus importante. On peut espérer que la fin de l'hiver soit proche et les demandes de fonds mazout ne vont pas s'arrêter, les RIS vont augmenter. De nombreuses personnes ont des contrats à temps partiel et cette population bascule vers le CPAS. Les signaux qui sont lancés par les collectifs relatifs à la pauvreté tirent la sonnette d'alarme. Les dons ne suffisent plus qu'ils soient publics ou privés. Comme cela a été dit, il espère que la Commune mettra les fonds nécessaires à disposition lors d'une prochaine modification budgétaire.

Monsieur SOENENS intervient pour le Groupe GO : *« Tout d'abord, nous remercions l'équipe du CPAS pour la confection de ce budget dans un climat de travail pas facile.*

Le budget ordinaire du CPAS, que pouvons encore dire sur celui-ci ?

Après un grand show dans cet hémicycle digne des meilleures comédies de boulevard, nous sommes rattrapés par l'actualité et plus particulièrement la présentation du Budget du CPAS au Conseil Communal.

Oui, c'est un fait, ce budget est un ersatz de budget, un budget fait pour satisfaire aux demandes de la commune. Mais comme par miracle, une MB1 et plus si affinités sera octroyée au CPAS et tout rentrera dans l'ordre... Tout est beau au pays des fées.

Il suffit de lire les remarques et avis individuels repris aux annexes et le ton est tout de suite donné. En état, un budget bien emballé mais bien mal ficelé.

Pour ne reprendre que quelques remarques des conseillers GO lors de la présentation du budget communal, il y a différents points qui demandent une attention particulière.

Prenons l'exemple du coût de gestion par habitant bien supérieur à la moyenne des communes avoisinantes, nous savons qu'il n'y a pas de comparaison possible entre certains CPAS car la Maison de Repos a le prix journalier le moins cher de la région.

C'est très bien de faire du social et nous le demandons aussi mais soyons réaliste, le prix demandé est bien inférieur au prix par résident que coûte réellement cette MR.

Ne pouvons-nous pas augmenter cette participation et n'intervenir que pour les personnes ayant réellement besoin de cette aide pour payer le prix vérité ?

Vu les soins (en qualité et complexité) apportés à certains résidents, la MR mériterait de devenir une MRS et serait alors mieux subsidiée tout en répondant aux besoins des personnes s'y trouvant.

Petit rappel, la demande relayée par les conseillers GO sur la possibilité d'avoir une salle de kiné offrant des soins kiné plus diversifiés et plus longs vu la possibilité de prise en charge simultanée.

Autre point que nous constatons à la lecture de ce budget, les différentes dépenses de personnel n'augmentent pas dans la même proportion.

Certaines explosent, 50 % d'augmentation alors que pour d'autres, cela se limite à 10 % sans compter que comme repris toujours aux annexes, certaines dépenses de ce personnel n'ont pas été prévues au budget.

Ceci est assez interpellant.

C'est pourquoi et tout comme les conseillers GO au CAS, nous allons voter contre ce budget ordinaire et pour le budget extraordinaire. »

Monsieur BILLOUEZ précise que l'indexation n'a pas été prise en compte pour ce budget du CPAS. Par contre, l'augmentation pour la Maison de Repos est limitée à un pourcentage annuel maximal autorisé par l'Aviq. L'indexation est appliquée systématiquement et parfois une légère augmentation est appliquée. Il ne faut effectivement pas comparer les coûts d'une commune par rapport à une autre. La Maison de Repos d'Antoing reste accessible aux catégories de personnes qui ont des pensions plus faibles. Certains résidents sont par ailleurs aidés financièrement par le CPAS. Monsieur le Président ajoute que, comme l'avait précisé son prédécesseur, la Ville sera toujours là pour aider le CPAS et, à l'intervention de Monsieur SOENENS, il souligne que les modifications budgétaires sont là pour coller au mieux à la réalité budgétaire en cours d'exercice. Monsieur SOENENS signale que les modifications budgétaires ne sont pas là pour suppléer des dépenses qui n'ont pas été prévues au budget initial alors qu'elles étaient connues.

Vu le procès-verbal de concertation Ville – CPAS du 14 novembre 2023 ;

Vu le budget 2024 des services ordinaire et extraordinaire voté par le Conseil de l'Action sociale en séance du 22 novembre 2023 ;

Par 11 voix pour et 5 contre (Groupe GO), le Conseil approuve le budget 2024 du service ordinaire et, à l'unanimité, approuve le budget 2024 du service extraordinaire du Centre Public d'Action Sociale. L'intervention communale s'élève au montant de 1.847.304,59 €.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Patrimoine communal

Convention d'occupation des locaux de l'Hôtel de Ville, et de la Marina par l'Office du Tourisme d'Antoing

Le Président signale qu'il est proposé au Conseil Communal de marquer accord sur le projet de convention d'occupation des locaux de l'Hôtel de Ville et de la Marina par l'Office du Tourisme. L'occupation est accordée pour une durée illimitée et à titre gratuit.

Monsieur VIVIER rappelle que le bâtiment est scindé en 3 parties : la Marina, le restaurant et l'Office du Tourisme. On parle depuis des mois que cela allait ouvrir mais, à ce jour, seul un bar a été ouvert à quelques rares occasions. Par ailleurs, il semble que le Conseil d'Administration du RPYC aurait été dissous. Qu'en est-il de ces trois structures ? Il y a une salle de réunion qui va devoir servir pour plusieurs personnes, qu'en est-il ?

Le Président rappelle que le RPYC est une Asbl privée qui nous a tenus informés des mouvements récents. On va d'abord leur laisser le temps de s'organiser au mieux. Pour la

salle de réunion, Madame BOCAGE précise qu'il a toujours été prévu que ce soit l'Office du Tourisme qui gère l'utilisation de la salle de réunion. Le matériel va être installé courant février et le personnel intégrera les lieux vers la mi-mai.

Monsieur VIVIER précise que le cahier des charges prévoyait le paiement de loyers pour le restaurant. A ce jour, ce dernier n'est ouvert que sporadiquement et comme bar seulement. Qu'en est-il des loyers ? Le Président précise que le site n'est pas encore ouvert comme il se doit et qu'il est difficile de se projeter. Néanmoins, les choses avancent tant au niveau de l'Office du Tourisme que du restaurant. Il faut leur laisser le temps de démarrer l'activité. A la question de Monsieur VIVIER, le Président rappelle que les gestionnaires ont répondu au cahier spécial des charges et qu'ils savent à quoi s'en tenir au niveau de l'utilisation du bien. La question leur sera posée quant à l'ouverture du restaurant.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Marché public

Marché public de services pour l'étude d'opportunité et de faisabilité visant à la création d'un centre d'interprétation du bassin carrier du Tournaisis

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver les conditions du marché, la procédure négociée directe avec publication préalable et le cahier spécial des charges.

Monsieur VINCENT signale n'avoir jamais été fan de l'appellation "Pays Blanc" qui a une connotation péjorative ni de la valorisation du bassin carrier qui était, jusqu'à présent, plutôt du bricolage, mais le projet proposé aujourd'hui est intéressant et il le soutiendra à 200 %. Les raisons en sont que nous avons aujourd'hui un outil d'exploitation moderne et un patrimoine industriel de qualité tant sur des terrains publics que privés. Si on peut mettre en valeur ce patrimoine et en faire un atout touristique, cela pourrait attirer du monde à Antoing. Y adjoindre l'ancien cimetière de Calonne où l'on trouve des tombes remarquables d'anciens patrons carriers et imaginer un parcours dans les anciennes carrières de Bruyelle, on ne peut qu'applaudir. L'ensemble pourrait sans aucun doute être porteur. Et si on peut inclure la nouvelle carrière dans ce parcours, cela permettrait d'avoir une offre touristique quasiment permanente. Cela nécessitera bien évidemment un investissement important et du personnel. Par ailleurs, en matière de biodiversité, la nature a repris ses droits dans ces anciennes carrières et on y retrouve des espèces rares tant en faune qu'en flore (différentes espèces d'orchidées, le Grand-Duc d'Europe, plusieurs espèces de chauve-souris, ...). Les anciens bâtiments situés en front de rue pourraient peut-être être récupérés auprès d'Holcim pour en faire un lieu d'accueil ou de départ pour les touristes. Les fours à chaux qui se trouvent dans le périmètre sont assez exceptionnels mais il existe également des fours bouteille en face de ce site mais appartenant à un privé. Un travail remarquable a été fait jusqu'ici et Monsieur VINCENT invite le Collège à poursuivre en ce sens. On parle d'un investissement global de 15 millions d'euros, c'est un projet pharaonique. Mais allons de l'avant.

Monsieur VIVIER insiste sur l'intérêt que présente ce projet en mettant en lien le passé, le présent et le futur de l'exploitation carrière sur notre entité. Il faudra cependant veiller à protéger la nature qui s'y est développée. Tout comme, si l'on ramène de nombreux touristes dans ce périmètre, il faudra veiller à préserver la quiétude des riverains.

Le Président précise que l'Office du Tourisme, via l'exposition "Triangle Blanc", met en avant le matériel patrimonial dont on dispose et l'objectif de ce marché public est d'aller bien au-delà. Le comité de riverains avait également demandé de bien baliser le cheminement des futurs visiteurs.

Monsieur VINCENT signale avoir eu connaissance de réunions sur ce projet mais il n'y a jamais été convié. Vu l'ampleur du projet, il s'agit en fait du projet le plus important jamais réalisé dans notre commune. Il faut mettre en place une task force avec des personnes qui veulent s'investir dans ce projet. Monsieur CHEVALIER ajoute qu'il serait utile d'y ajouter la société Your Nature pour mettre en place une collaboration dans la découverte de la région. Madame BOCAGE ajoute que l'Office du Tourisme met à jour un fascicule présentant notamment les ravaux mais aussi tous les nouveaux attraits touristiques de notre entité.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Voirie vicinale

Calonne - suppression d'une partie du Chemin des Anglais (partie agricole)

Madame Mélanie MORY précise que, considérant que la SA Holcim Belgique ayant son siège à l'Avenue Robert Schuman 71 à 1401 Nivelles a introduit, via le cabinet de géomètre expert SPRL Geo, une demande en vue de supprimer une partie du Chemin des Anglais à Calonne, dans le cadre de l'exploitation de la carrière de Bruyelle/Calonne. Il s'agit de la partie agricole du chemin à partir du bassin d'orage vers St Maur ;

Considérant le procès-verbal de clôture d'enquête publique daté du 09 janvier 2024, qui ne recense aucune réclamation et remarque ;

Considérant que la SA Holcim Belgique laissera l'accès aux parcelles agricoles reprises dans la zone du chemin concerné, aux agriculteurs exploitants et ce, aussi longtemps que cette zone n'est pas exploitée par la carrière et ses dépendances ;

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur la demande de suppression d'une partie du Chemin des Anglais à Calonne introduite par la SA Holcim Belgique ayant son siège à l'Avenue Robert Schuman 71 à 1401 Nivelles, comme repris sur les plans du cabinet de géomètre expert SPRL Geo, aux conditions suivantes :

- Le demandeur respectera les prescriptions techniques et les consignes de sécurité reprises dans l'avis du gestionnaire Elia Asset daté du 20 décembre 2023.

Monsieur VIVIER précise ne pas avoir de problème avec ce dossier mais rappelle ses demandes pour tenir une commission agricole afin d'analyser la situation des sentiers communaux dans l'entité en présence des riverains. Lors d'une commission agricole déjà assez ancienne, il avait été envisagé d'acheter une déneigeuse qui aurait pu être prêtée aux différents agriculteurs de l'entité pour aider la main d'œuvre communale dans le déneigement des voiries.

Le Président profite de l'intervention de Monsieur VIVIER pour féliciter les ouvriers communaux pour leurs interventions sur les voiries communales suite aux importantes chutes

de neige de ces derniers jours. Notre commune a été citée en exemple à de nombreuses reprises que ce soit sur les réseaux sociaux ou ailleurs et on peut s'en réjouir.

Monsieur VINCENT salue également le travail effectué et s'étonne du coût à la tonne du sel d'épandage. Notre commune est gâtée par rapport à d'autres qui éprouvent probablement des difficultés financières. Il y aura cependant toujours des mécontents mais il faut bien avouer que le déneigement de petites ruelles est bien compliqué. Parfois, les engins ne savent même pas y accéder et ce n'est faute de volonté.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Mélanie MORY

6. Subsides aux sociétés

Demande de subside de l'ASBL BPTG – année 2024

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil communal, d'octroyer un subside à l'ASBL Aide Humanitaire BPTG – Enfance déshéritée et orpheline, d'un montant de 125,00 €.

Monsieur VINCENT signale qu'il s'agit ici d'une aide au développement au Togo et c'est donc le montant que la Commune d'Antoing dédie à l'aide au développement. Cela est quand même très peu.

Le Président rappelle qu'il y a l'aide accordée au Bénin et plus particulièrement à la commune de Tanguiéta dans le cadre de l'amélioration de leurs services en matière d'état civil.

Monsieur VIVIER demande si la commune a un retour sur ce qui est fait dans le cadre de cette association. L'ancien Bourgmestre s'est récemment rendu au Bénin pour voir ce qu'il s'y est fait mais qu'en est-il dans le cas présent ?

Le Président précise que des actions sont menées en matière de toilettes et plus généralement sur l'amélioration des conditions sanitaires. C'est ce qui est le plus mis en avant sur le site de l'association.

A l'unanimité, le Conseil approuve le point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024.

Monsieur CHEVALIER regrette d'avoir reçu le projet de procès-verbal ce jour même et signale ne pas avoir eu le temps de le parcourir.

Monsieur VINCENT signale que c'est exceptionnel il est vrai mais rappelle que les documents à consulter en 5 jours sont un procès-verbal de Conseil, 4 voire 5 PV de réunions de Collège sans compter les points de l'ordre du jour. Un peu plus de souplesse serait la

bienvenue. Monsieur VIVIER ajoute que son Groupe respecte les règles assez rigides du ROI qui a été mis en place et demande qu'elles soient respectées par tout le monde.

Le Président rappelle que le projet de procès-verbal du Conseil faisait partie des pièces consultables par tout un chacun.

Par 10 voix pour et 6 abstentions (Groupes GO et UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Questions orales

Monsieur SOENENS expose sa question : « *Suite à la rétrogradation de la zone de secours de Wallonie Picarde de la catégorie 4 à la catégorie 3, pouvez-vous nous communiquer si cette rétrogradation entraîne une diminution des subventions qui sont octroyées à la zone de secours par les instances supérieures. Si oui, quel sera le surcoût à prévoir pour l'intervention communale. Cela va en faire des MB si c'est le cas.*

Connaissant les conditions afin d'être ou de se maintenir en catégorie 4, pourquoi ne pas avoir anticipé cette rétrogradation en catégorie 3 suite à la diminution du nombre de postes de secours. Cela donne l'impression d'un dossier ayant des lacunes au niveau de la préparation et/ou de la justification des données administratives. »

Le Président précise ne pas encore avoir eu l'occasion de siéger à la zone de secours que ce soit au sein du Conseil ou du Collège de zone et rappelle que la zone de secours a ses propres services administratifs. Il propose dès lors de répondre par écrit à Monsieur SOENENS conformément au règlement d'ordre intérieur.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 30.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT